

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 18.03.2015

Date d'impression 18.03.15

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codeinum

N° d'article 05170000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Narcotique analgésique, opiacé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Acute Tox. 3 H331

Repr. 2 H361

H362

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Classification T, R23/25

R64

R42/43

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

Date de révision: 18.03.2015

remplace la version : - / CH

Date d'impression 18.03.15

H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H331 Toxique par inhalation.
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Conseils de prudence

P261.1 Éviter de respirer les poussières.
 P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Toxique

Phrase(s) de risque

23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Phrase(s) S

22 Ne pas respirer les poussières.
 24 Éviter le contact avec la peau.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Codeine Alkaloid Monohydrat

Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur 317.4

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)**Codeine**

No. CAS	76-57-3		
No. EINECS	200-969-1		
Concentration	100		%

SECTION 4: Premiers secours

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 18.03.2015

Date d'impression 18.03.15

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.. Tenir chaud et calme.. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau, Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.; En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de.; Oxyde d'azote (NOx); La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.; Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement de protection.; Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

écarter personnes sans défense.. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales (avec filtre Type H(BS5415)).. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.. Eviter le dégagement de poussières.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.. Ne pas inhaler les poussières.. Eviter la formation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 18.03.2015

Date d'impression 18.03.15

frais.. En raison de la sensibilité à la lumière, le produit doit être conservé sous verre brun ou en acier fin.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Veiller à une ventilation adéquate. Travailler uniquement sous hotte. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol.

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de protection

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre cristalline		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	>	9	
Concentration/H ₂ O		0.5	g/cm ³
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur		
Point de fusion			
Valeur		155	°C
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur		250	°C
Pression		16	mbar
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur		8.33	g/l
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
Remarque	non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 18.03.2015

Date d'impression 18.03.15

Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène..
Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Iode, Sels des métaux lourds, bromure

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50		427	mg/kg
Espèces	souris		
DL 50		250	mg/kg
Espèces	Être humain		
LDLo		12	mg/kg
Espèces	rat		
TDLO		1774	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

Mutagénicité

Remarque Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Peut causer défavorable reproductives effects.

Cancérogénicité

Remarque Ne pas documenté.

Expériences issues de la pratique

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.. Peut générer haut-le cœur/ vomissement/ asthme.. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges..
Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience.. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.. Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

SECTION 12: Informations écologiques**12.3. Potentiel de bioaccumulation****coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom commercial : Codeinum

Numéro de la matière: 051700

Version : 1 / CH

remplace la version : - / CH

Date de révision: 18.03.2015

Date d'impression 18.03.15

Déchets de résidus

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Quantité limitée 5 kg

Les catégories de transport 2

Code de restrictions en tunnels E

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1544

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ALKALOIDS, SOLID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

SECTION 15: Informations réglementaires**SECTION 16: Autres informations****Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.